



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 janvier 2010

L'an deux mil dix, le lundi 11 janvier à 20 heures 30 minutes le Conseil Municipal de la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le cinq janvier, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Brigitte COMPETISSA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : **23**

Nombre de membres présents : **19**

Nombre de votants : **22**

Présents : Brigitte COMPETISSA, Philippe REY, Laurent COCHELIN, Alain CHAUFFIER, Raymond CAILLETON, Bernard BARAUD, Joël GERMAIN, Thierry ALLEAU, Frédéric ECALLE, Laurent VINCELOT, Marylène CLEMENT, Céline VALEZE, Alain THUILLIER, Olivier COURTOT, Yannick AUTIN, Daniel RABOTEAU, Claude POUPINOT, Thierry MOUCHARD, Bruno PAROLDO.

Absent non excusé : Pascal BRANDEAU.

Absents excusés : Brigitte BONNAUD, Marie-Luce BESSONNET, Christian TALON.

Pouvoirs : Brigitte BONNAUD à Laurent COCHELIN, Marie-Luce BESSONNET à Céline VALEZE, Christian TALON à Olivier COURTOT ;

Secrétaires de séance : Philippe REY, Bruno PAROLDO.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 10 DECEMBRE 2009

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du conseil du 10 Décembre 2009 qui leur a été transmis avec la convocation et le présent rapport de présentation.

Marylène CLEMENT remarque qu'une information portant sur le thème de l'accessibilité n'a pas été mentionnée. S'agissant d'une information et non d'une délibération, cette omission ne remet pas en cause le procès-verbal présenté au vote du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 10 décembre 2009.

NOUVELLE CONVENTION CENTRE DE GESTION 79 POUR SITE INFORMATIQUE

Lors de sa réunion du 19 octobre dernier, le conseil d'administration a décidé de ne pas modifier, pour 2010, les tarifs de prestations de son service d'aide à l'informatisation.

Toutefois, certaines dispositions règlementaires du code des marchés publics ont été modifiées et le dernier recensement de la population a été validé en février 2009 (2 995 habitants au lieu de 2 714 habitants auparavant). Par ailleurs le site informatique de la commune a évolué.

La redevance annuelle pour l'année 2010 est donc fixée à 1 282.80 €.

Afin de prendre en compte ces changements, un nouveau contrat d'une durée de 3 ans est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION

L'association des paralysés de France demande une subvention au titre de l'année 2010.

Ont voté contre : 21

Abstention : 1

DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT ET PROXIMA

Un chiffrage des travaux de réfection de la « ROUTE DES GRANGES » pouvant faire l'objet d'une demande de subvention au titre de la DGE 2010 est parvenu en Mairie.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette demande de subvention et établir un plan de financement.

L'aide demandée auprès de l'état au titre de la DGE peut être estimée à 20 % du coût HT des travaux.

Une aide peut être également demandée au titre de PROXIMA pour un maximum de 30 % du coût HT des travaux.

D'autres aides pourront également être recherchées, la part restant à la charge de la commune ne pouvant pas être inférieure à 20 % du coût HT des travaux.

Les travaux sont évalués à 98 601.00 € HT, soit 117926.80 € TTC.

Le plan de financement est le suivant :

| | |
|----------------------------|------------|
| DGE 20 % DU COUT HT | 19 720.00 |
| PROXIMA 79 30 % DU COUT HT | 29 580.00 |
| AUTOFINANCEMENT | 68 626.80 |
| TOTAL | 117 926.80 |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de présenter ce dossier dans le cadre de la D.G.E et de PROXIMA 79 et adopte le plan de financement tel qu'il est présenté ci-dessus.

Une demande de subvention sera faite auprès de la C.A.N dans la mesure où cette route dessert la nouvelle station d'épuration.

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01.01.2010

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2010, tel qu'il leur est présenté en pièce jointe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tableau des effectifs.

Une réflexion est lancée sur le thème de la police municipale. En effet, il est envisagé de mutualiser les besoins avec les communes voisines, mais cette piste semble difficile, chacun souhaitant bénéficier des services d'un policier municipal au même moment.

Actuellement, l'absence de police municipale oblige la commune à solliciter régulièrement les services de la gendarmerie qui ne peut pas satisfaire toutes les demandes immédiatement.

SUPPRESSION D'UNE REGIE DE RECETTES

Les tarifs de location, de même que la fréquence des locations de la salle d'expo de la Tour du Prince ne justifient pas l'existence d'une régie de recettes. Il est donc proposé au Conseil Municipal de supprimer cette régie. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

TARIFS DE LOCATION TOUR DU PRINCE

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les tarifs de location de la salle d'expo de la Tour du Prince applicables depuis janvier 2007 :

1 - Location de la salle d'exposition

La location de la salle d'exposition comprend :

⇒ **L'occupation des 2 salles (195 m²) avec mise à disposition de :**

12 panneaux d'exposition,
110 tringles,
170 crochets,
20 socles de sculpture,
10 tables,
26 chaises,
1 vitrine verrouillable avec éclairage,
un téléviseur avec magnétoscope

⇒ **Un local technique comprenant : 1 réfrigérateur,
un bac évier (eau chaude - eau froide),
un escabeau en aluminium,
armoire de rangement,
une sono (lecteur K7, lecteur CD, 1 ampli, 1 micro) reliée à 6 haut-parleurs en plafond.**

⇒ La mise à disposition d'un préau pour vin d'honneur.

⇒ **Un système de sécurité comprenant :**

alarme anti-intrusion,

**alarme incendie,
extincteurs
un téléphone mural pour les appels d'urgence.**

↳ Tarifs associations de la commune

| FORFAIT | Première location de l'année | Locations suivantes |
|---|-------------------------------------|----------------------------|
| La semaine Du jeudi 14 h au jeudi suivant 12 h | 63 € | 128 € |
| Le week-end Du vendredi 14h au lundi 12h | 32€ | 82 € |
| La journée | 21 € | 63 € |

↳ Tarifs associations hors commune et particuliers

| FORFAIT | Tarifs |
|---|---------------|
| La semaine Du jeudi 14 h au jeudi suivant 12 h | 128 € |
| Le week-end Du vendredi 14h au lundi 12h | 82 € |
| La journée | 63 € |

↳ Caution

Une caution de 400 € sera réclamée dans tous les cas au moment de la location de la salle et pourra être retenue en cas de dégradations ou de manque d'entretien de la salle ou du matériel.

2- Location du matériel de Vidéo - projection

La location du matériel comprend vidéo-projection un écran 3mx2m, un projecteur plafond, un magnétoscope, une sono...

↳ Tarifs de location

Le forfait pour la location du matériel est fixé à 40 €.

↳ Caution

Une caution de 400 € sera réclamée au moment de la location du matériel de vidéo projection et pourra être retenue en cas de dégradations ou de restitution incomplète.

Thierry MOUCHARD s'interroge sur l'intérêt de louer le préau indépendamment du reste de la salle d'exposition. Mais, dans sa configuration actuelle, cette possibilité semble difficile à mettre en place, notamment parce que l'utilisation des toilettes nécessite le passage par les couloirs de l'espace culturel et parce que l'espace culturel est un lieu unique, indissociable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir pour l'année 2010 les tarifs actuellement appliqués.

QUESTIONS DIVERSES

ACHAT D'UN VIDEOPROJECTEUR POUR L'ECOLE ELEMENTAIRE

Les enseignants de l'école élémentaire ont souhaité acquérir, dans le cadre du contrat COMENIUS (subvention de 14 000 € prévue pour couvrir les actions liées à COMENIUS : voyages, projets, matériels...), un vidéo-projecteur. Cet achat a été réalisé auprès de SONOMAX pour un montant de 825.24 € ttc.

L'achat d'un tel matériel par les enseignants ne permet pas de vérifier qu'une consultation a été faite préalablement, ce qui est regrettable.

Toutefois, le Conseil Municipal est invité à inscrire cette dépense dans le cadre du budget 2010 – opération 129 – article 2183 et d'en autoriser le paiement avant le vote du budget primitif.

Ont voté pour : 21

Abstention : 1

PARTICIPATIONS POUR REPRISES DE CHAUSSEE EN AGGLOMERATION

Des titres de recette des participations pour reprises de chaussée en agglomération par les services du conseil général sont parvenues en Mairie pour règlement.

Le montant total de ces participations s'élève à 7 889.00 €, soit :

| localisation | Nature des travaux | Coût des travaux en € TTC | Participation communale |
|-----------------------|---|---------------------------|---|
| RD 118 (rue du stade) | Reprise de chaussée en traverse d'agglomération | 44 500.00 | 16 % , soit 5 950.00 |
| RD 118 (rue du stade) | Reprise de chaussée en traverse d'agglomération | 500.00 | Participation 16 % , soit 66.00 (réévaluation de l'opération) |
| RD 118 (rue du stade) | Reprise de chaussée en traverse d'agglomération | 14 000.00 | Participation 16 % , soit 1 873.00 |
| Total participations | | | 7 889.00 |

Ces dépenses doivent être imputées au compte 20413 – opération 154 rue du stade. Un crédit de 16 672.00 a été retenu en « restes à réaliser » au compte 20416.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser cette dépense sur un compte 20413, comme demandé – opération 154 rue du stade et de réinscrire cette dépense au budget 2010.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

VIREMENT DE CREDIT BUDGET EAU

Madame le maire annonce au Conseil Municipal qu'elle a dû effectuer un virement de crédit sur le budget eau 2009.

En effet le tableau d'amortissement de l'emprunt 81716763701 du crédit agricole se terminant en 2010, est erroné. Le montant de l'annuité reste inchangé, mais la répartition entre le remboursement du capital et des intérêts est différente de celle figurant sur le tableau d'amortissement en notre possession.

Le virement de crédit réalisé est le suivant :

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

Article 020 – dépenses imprévues : - 200.00 €

Article 1641 – emprunts en euros : + 200.00 €

Le Conseil Municipal en prend acte.

GRATUITE DE SALLE LE 6 FEVRIER 2010

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'elle a reçu récemment les membres de l'association « CRENEAU » qui a organisé le festival de SANSAIS-LA GARETTE.

Cette association souhaite bénéficier d'une mise à disposition gratuite de la salle polyvalente le 6 février prochain afin d'y organiser un spectacle payant destiné à diminuer

le déficit engendré par le festival. Elle propose d'organiser un apéro-concert gratuit le 5 juin 2010, veille du vide-grenier, en retour de cette attribution gratuite.

Ont voté contre : 2

Abstention : 2

Pour : 18

CONSTITUTION D'UN COMITE DE JUMELAGE

Depuis Août 2008, les Frontenaysiens ont effectué des échanges avec la ville de SCHAPEN en Allemagne. Afin de structurer ces manifestations et pour pouvoir prétendre à des aides financières de l'Europe pour le financement de gros projets, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de Frontenay-Rohan-Rohan d'affirmer son intention de créer un comité de jumelage.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Le Jumelage avec une ville étrangère engageant la commune, il est obligatoire de signer une convention entre la commune et le comité de jumelage.

Madame le Maire, Philippe REY, Thierry ALLEAU, Laurent VINCELOT et Yannick AUTIN sont désignés à l'unanimité, membres du droit du Conseil d'administration et du Conseil d'orientation qui est chargé de définir les grandes orientations et les priorités d'action du Comité de jumelage.

INFORMATIONS

Madame le Maire a reçu les responsables de l'association « les restos du cœur » qui lui ont présenté un bilan de leur activité sur la Commune :

51 repas par semaine sont distribués à des habitants de notre commune auxquels s'ajoute 1 repas pour un habitant de Beauvoir/Niort.

La direction des restos du cœur souhaite maintenir le service pendant toute l'année (2 fois par mois en été) en complément de la banque alimentaire.

Madame le Maire suggère afin de compléter ce service en direction des personnes en grande difficulté, de créer des jardins sur le terrain de la commune situé au Pont Vergnaux qui pourraient être exploités par les bénéficiaires de la banque alimentaire et des restos du cœur avec le soutien des Restos du cœur.

Madame le Maire a demandé un devis pour la remise en état de la toiture de la Tour du Prince. D'autres devis pourront être demandés dans le cadre d'une consultation.

Laurent COCHELIN donne les résultats définitifs du Téléthon 2009. 5 137.98 € de dons ont été collectés sur la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan et 7 443.98 € pour la totalité du canton.

Alain CHAUFFIER rappelle aux conseillers municipaux membres de la commission « personnel » la tenue d'une réunion le 21 janvier prochain. L'ordre du jour sera le suivant :

- évolution des carrières
- plan de formation
- règlement Hygiène et Sécurité.

Il signale que le copieur dont le Conseil Municipal a décidé de la location lors de la dernière séance est aujourd'hui en place pour la grande satisfaction des enseignants de l'école élémentaire.

Il prévoit de répartir entre les membres du conseil municipal les exemplaires du prochain numéro de trait d'union les 26 et 27 janvier prochains en vue de leur distribution.

Il constate avec regret que les dernières erreurs importantes, signalées par le comité de relecture, n'ont pas été corrigées par l'éditeur.

Raymond CAILLETON annonce que le sas des nouveaux WC de l'école élémentaire est pratiquement terminé, de même que l'aménagement d'une surface de rangement sous le préau. Mais l'activité principale des agents des ateliers municipaux a été ces derniers jours, le déneigement ainsi que le retrait des guirlandes de Noël et le décapage des sous-sols de la mairie.

A ce propos, Madame le Maire rappelle que le nettoyage des trottoirs doit être fait par les riverains.

Joël GERMAIN signale des trous très importants à combler en urgence au village de Bassée.

Marylène CLEMENT signale une erreur sur le planning des conseils municipaux de 2010. Le Conseil Municipal de mai aura lieu le 20 mai et non le 22 mai.

Claude POUPINOT signale le manque de signalisation du centre médico social. Bernard BARAUD lui répond que le Conseil Général s'est engagé à fournir les panneaux de signalisation.

Claude POUPINOT signale également des lampadaires grillés entre les routes de Granzay et du Rabiou.

Céline VALEZE constate à nouveau des problèmes de circulation autour de l'école élémentaire. Elle demande également à quelle date la voirie du lotissement du Rabiou pourra être reprise par la commune.

Madame le Maire lui répond qu'elle rencontrera le constructeur la semaine prochaine pour faire un point sur l'avancement des projets de construction.

Céline VALEZE déclare ne pas souhaiter assumer seule la permanence du marché qui aura lieu le 17 janvier prochain entre 8 h 30 et 12 h 00.

Bruno PAROLDO ajoute à ce sujet que le tableau électrique mobile n'est pas adapté aux besoins. Il souhaite que d'autres solutions soient envisagées.

Raymond CAILLETON lui répond qu'il attend que le marché du dimanche soit pérennisé afin d'envisager une autre installation.

Daniel RABOTEAU signale un problème de régulation du chauffage dans la salle de sport.

Philippe REY annonce un changement de propriétaire et un nouveau nom pour l'agence immobilière à partir du 15 janvier prochain : « du côté de chez soi ».

La séance se termine à 22 heures.